

DÉPARTEMENT
DE SAÔNE ET LOIRE

—
COMMUNE
DE
TORCY

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° AR/2025-424

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze du mois d'octobre ;

Nous, Philippe PIGEAU, Maire de TORCY ;

Vu les articles L 2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Route ;

Vu l'arrêté AR2025 411 du 10 octobre 2025 ;

Considérant la demande présentée par l'entreprise « **COLAS France de Montceau-les-Mines** » pour des travaux de pose d'un réseau électrique entre poste Enedis et propriété RAVE – en agglomération - rue Gustave Coriolis et pour le passage d'une canalisation ENEDIS dans la rue Eugène Herzog 71210 Torcy (voir plan joint) ;

Considérant qu'il nous appartient de prendre toutes mesures dans l'intérêt de la sécurité et de la commodité des usagers des voies publiques quelles qu'elles soient ;

Considérant qu'il convient de préciser les éléments de l'article 1 de l'arrêté AR2025 411 du 11 octobre 2025 ;

ARRETONS

ARTICLE I : l'arrêté AR2025 411 du 10 octobre est abrogé.

ARTICLE II : le chantier débutera le **13/10/2025** pour une durée de **10** jours, et pour une durée de **2** jours à compter du 15/10/2025, la circulation sera interdite dans la rue Eugène Herzog. Vitesse limitée à 30 km/h. Fermeture à la circulation avec mise en place d'une déviation.

ARTICLE III : Dans l'emprise du chantier, le stationnement et l'arrêt des véhicules seront interdits. Les mesures de sécurité seront mises en œuvre en ce qui concerne la circulation des piétons.

ARTICLE IV : La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux.

ARTICLE V : Le présent arrêté entrera en vigueur dès le commencement du chantier.

ARTICLE VI : Les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront constatées, poursuivies et réprimées conformément aux lois en vigueur.

ARTICLE VII : Les délais de recours aux dispositions du présent arrêté devant le Tribunal Administratif sont de 2 mois à compter de la date de sa notification et de sa publication.

ARTICLE VIII : Monsieur le Maire de TORCY, Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de TORCY, Monsieur Le Commandant de Police du CREUSOT, Monsieur le Directeur Général des Services Techniques de la Communauté Urbaine Le Creusot – Montceau, les Services Techniques de TORCY, la Police Municipale de TORCY sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à TORCY, le 15 octobre 2025.
Le Maire,

Notifié - Publié le

15 OCT. 2025

Le Maire,



M. Philippe PIGEAU

PLAN

(AR2025-411)

